

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE D'ASBESTOS

À une **séance extraordinaire** du Conseil municipal de la Ville d'Asbestos, tenue **mercredi, le 4^e jour du mois de décembre 2013**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville d'Asbestos, à ou vers 19 h 30. Cette séance fut convoquée par avis écrit, donné et signifié en main en date du 30 novembre 2013. Sont présents à la séance :

- monsieur Jean Roy, maire-suppléant
- madame Nathalie Durocher, conseillère au poste numéro 1
- monsieur Alain Roy, conseiller au poste numéro 2
- monsieur Serge Boislard, conseiller au poste numéro 3
- madame Nicole Forgues, conseillère au poste numéro 4
- monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6
- monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier-suppléant

A motivé son absence, le maire Hugues Grimard. Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de monsieur Jean Roy, maire-suppléant, il est donc procédé comme suit:

RÉSULTAT DE LA SOUMISSION : FINANCEMENT D'UN EMPRUNT PAR BILLETS

Le greffier-suppléant dépose le résultat des soumissions reçues et analysées par le Service de financement municipal du ministère des Finances et de l'Économie pour l'émission de billets, propositions déposées en date du 4 décembre 2013 :

Caisse Desjardins des Métaux blancs :	
Prix : 100,00000	Coût réel : 2,99000 %
Banque Royale du Canada:	
Prix : 100,00000	Coût réel : 3,00000 %
Financière Banque Nationale inc.:	
Prix : 98,62700	Coût réel : 3,11936 %

Le ministère des Finances et de l'Économie recommande donc l'adjudication de cette offre de financement à la Caisse Desjardins des Métaux blancs.

2013-279

ADJUDICATION D'UNE OFFRE DE FINANCEMENT PAR BILLETS

Il est proposé par le conseiller Alain Roy, appuyé par la conseillère Nicole Forgues et résolu unanimement que la Ville d'Asbestos accepte l'offre qui lui est faite de la Caisse Desjardins des Métaux blancs pour son emprunt du 11 décembre 2013 au montant de 1 739 100 \$ par billet en vertu des règlements d'emprunt numéros 1073 et 2012-181 au pair, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

76 700 \$	2,99000 %	11 décembre 2014
78 800 \$	2,99000 %	11 décembre 2015
81 100 \$	2,99000 %	11 décembre 2016
83 400 \$	2,99000 %	11 décembre 2017
1 419 100 \$	2,99000 %	11 décembre 2018

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée.

2013-280

MODALITÉS DE L'ÉMISSION DE BILLETS POUR LE FINANCEMENT D'UN EMPRUNT

ATTENDU que conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Asbestos souhaite emprunter par billet un montant total de 1 739 100 \$;

RÈGLEMENT NUMÉRO	POUR UN MONTANT DE \$
1073	74 100
2012-181	1 665 000

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par la conseillère Nathalie Durocher, appuyé par le conseiller Pierre Benoit et résolu unanimement :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 1 739 100 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 1073 et 2012-181 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par le maire-suppléant et la trésorière;

QUE les billets soient datés du 11 décembre 2013;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi-annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

2014.	76 700 \$
2015.	78 800 \$
2016.	81 100 \$
2017.	83 400 \$
2018.	85 900 \$(à payer en 2018)
2018.	1 333 200 \$ (à renouveler)

QUE pour réaliser cet emprunt la Ville d'Asbestos émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 11 décembre 2013), en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2019 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement numéro 2012-181, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

Adoptée.

2013-281
LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les sujets à l'ordre du jour de la séance extraordinaire ayant tous été discutés, il est proposé par la conseillère Nicole Forgues, appuyé et résolu qu'elle soit levée à 19 h 35.

Adoptée.

JEAN ROY, MAIRE-SUPLÉANT

GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL
ET GREFFIER-SUPLÉANT

/lg